



# Assemblée générale

Distr. limitée  
29 juin 2022  
Français  
Original : anglais

**Soixante-seizième session**  
**Cinquième Commission**  
Point 150 de l'ordre du jour  
**Aspects administratifs et budgétaires du financement**  
**des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Projet de résolution déposé par le Président de la Commission**  
**à la suite de consultations**

## **Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution [69/307](#) du 25 juin 2015 et ses résolutions ultérieures relatives au financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), dont la plus récente est la résolution [75/294](#) du 30 juin 2021,

*Ayant examiné* les rapports du Secrétaire général sur le financement du Centre de services régional<sup>1</sup> et les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Réaffirme* ses résolutions [57/290](#) B du 18 juin 2003, [59/296](#) du 22 juin 2005, [60/266](#) du 30 juin 2006, [61/276](#) du 29 juin 2007, [64/269](#) du 24 juin 2010, [65/289](#) du 30 juin 2011, [66/264](#) du 21 juin 2012, [69/307](#), [70/286](#) du 17 juin 2016, et [76/\\_\\_\\_\\_](#) du \_\_\_\_\_, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que leurs dispositions soient appliquées intégralement ;

2. *Prend note* des rapports du Secrétaire général ;

3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

4. *Prend note* de l'appui que le Gouvernement ougandais fournit en facilitant les travaux menés par l'Organisation des Nations Unies au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ;

<sup>1</sup> [A/76/548](#) et [A/76/685](#).

<sup>2</sup> [A/76/760/Add.6](#).



**Exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021**

5. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021<sup>3</sup> ;

**Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023**

6. *Approuve* un montant de 43 122 200 dollars des États-Unis au titre du fonctionnement du Centre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

**Modalités de financement des dépenses prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023**

7. *Décide* que les dépenses du Centre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 seront financées comme suit :

a) Le montant du solde inutilisé et des produits divers de l'exercice clos le 30 juin 2021, soit 1 302 100 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

b) Un montant de 39 679 000 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en cours pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

c) Un montant de 2 141 100 dollars, qui représente la part à la charge des missions politiques spéciales clientes, sera prélevé sur le crédit qu'elle aura approuvé pour le chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2023 ;

d) Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 4 423 000 dollars, qui représente le montant de 4 242 800 dollars se rapportant à l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 auquel s'ajoute le montant de 180 200 dollars correspondant à l'écart positif constaté pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, sera déduit du solde visé à l'alinéa b ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours ;

8. *Décide* d'examiner à sa soixante-dix-septième session la question du financement du Centre.

---

<sup>3</sup> A/76/548.